

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/07/30/2022015443/justel>

Dossier numéro : 2022-07-30/17

Titre

30 JUILLET 2022. - Arrêté royal rendant obligatoire la décision de la Commission paritaire pour les banques (CP 310) relative au remplacement des jours fériés en 2023, 2024 et 2025

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 08-09-2022 page : 66611

Entrée en vigueur : 18-09-2022

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Est rendue obligatoire la décision du 29 mars 2022, reprise en annexe, de la Commission paritaire pour les banques relative au remplacement des jours fériés en 2023, 2024 et 2025.

[Art. 2](#). Le ministre qui a le Travail dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art.](#) N. Commission paritaire pour les banques (CP310)
(NOTE : pour la décision du 29 mars 2022, voir 2022-03-29/28)